

## TROISIEME DIMANCHE DU CAREME B

**Première lecture : Ex 20,1-17**

**Psaume responsorial : Ps 19(18)**

**Deuxième lecture : 1 Co 1,22-25**

**Evangile : Jn 2,13-25.**

### *La loi délivre la liberté de l'esclavage*

La première lecture du troisième dimanche du Carême nous propose le contenu du Décalogue proclamé par Moïse sur le Mont Sinai. Arrêtons-nous sur le texte en question pour en définir le contexte et mener des réflexions.

Dieu, qui n'avait pas demandé l'avis d'Abraham avant de le choisir (cf. Gn 12,1), ne demande pas non plus celui d'Israël, le peuple descendant d'Abraham, avant de le combler de nombreux bienfaits. Les derniers en date sont particulièrement merveilleux et méritent d'être chantés par toutes les générations : le départ de l'Egypte et la traversée de la Mer Rouge.

Après s'être illustré comme bienfaiteur et protecteur de façon si convaincante, Yahvé maintenant décide d'amener Israël à s'engager personnellement envers Lui comme Lui-même s'était engagé pour le sauver. Il revient à Yahvé de poser les conditions d'une telle alliance. Et comme Dieu est saint, il ne peut traiter qu'avec un peuple saint toujours disposé à éviter ce qui est abominable et accomplir ce qui est bien aux yeux de Dieu. C'est dans ce contexte et dans ce sens que Yahvé donne sa loi sur le Mont Sinai.

L'impression générale que donne ce texte de loi, c'est que le commandement sur l'idolâtrie et celui sur le repos du sabbat comportent des justifications relativement développées tandis que la plupart des autres se présentent sous forme apodictique, c'est-à-dire, comme des formules brèves énonçant des vérités absolues, adressées par le suzerain au vassal qu'il tutoie et auquel il ne concède aucun droit de contester. A titre d'exemples, les formules comme *tu ne commettras pas de meurtre, tu ne commettras pas d'adultère, tu ne commettras pas de vol*. Dans ces formules, les cas particuliers, les exceptions et les circonstances atténuantes ne sont même pas envisagées et, curieusement, pas même les sanctions qui ne peuvent être qu'intransigeantes et sans nuance. De plus, comme elle exprime la volonté de Dieu, la Loi est

Parole de Dieu, ne trouve pas d'explication dans l'invention du cœur de l'homme, et requiert obéissance totale.

Face à tout ce qui vient d'être dit, imaginez l'homme moderne, l'homme des négations, jusqu'à la négation de Dieu, l'homme des contestations, des protestations, des manifestations, des grèves, l'homme prêt à faire violence pour obtenir ses droits, l'homme qui, en politique, refuse la dictature, en société promeut le dialogue, tout en oubliant que quand il nie, il se nie lui-même, quand il conteste, il se conteste lui-même... En 1968, l'homme moderne avait déclaré : *il est interdit d'interdire*, exprimant, le sachant ou non, la contradiction la plus ridicule et établissant la forme de dictature la plus musclée. Toutefois, nous sommes conscients que nous sommes cet homme moderne et que c'est à lui que nous devons porter l'Évangile du salut exigeant l'observance de la loi de Dieu.

Avant de chercher à convaincre quiconque, essayons de nous convaincre du bien-fondé de la loi, en pénétrant les intentions profondes de Dieu qui nous la donne.

Il est exclu que Dieu donne sa loi pour dominer l'homme, car il n'en a nul besoin, Lui qui est naturellement au-dessus de tout. Il semblerait donc que la Loi soit tout au bénéfice de l'homme. Dieu, le Vivant, en *créant l'homme à son image et à sa ressemblance*, lui fait don de la vie et quand l'homme, sous l'emprise du serpent, choisit de désobéir au risque de mourir, Dieu ne l'abandonne pas et s'engage dans son histoire pour en faire une histoire du salut. Pareillement, Dieu, souverainement libre, en *créant l'homme à son image et à sa ressemblance*, lui fait don de la liberté. Mais l'homme se montre très fragile à conserver ce don et, pour recourir à une image de l'Écriture, il se comporte comme *le chien qui retourne à son vomissement, et la truie qui, à peine lavée, se roule dans le borbier* (2 P 2,22). Israël illustre parfaitement ce que nous disons là en manifestant au désert de la nostalgie pour l'Égypte (cf. Ex 16,3). Mais Dieu, qui n'entend pas faire de la liberté un cadeau piégé, va au secours de l'homme en lui donnant les commandements comme des garde-fous pour empêcher sa liberté de devenir esclave. De fait, pire que l'esclavage de l'Égypte serait pour Israël le culte des idoles qui le soustrairait à l'influence libératrice de Yahvé. On comprend alors l'ampleur que prend dans le décalogue la véhémence interdiction de l'idolâtrie. C'est dans ce sens que, dans son message pour le Carême 2024, le Pape François parle des commandements en termes *d'un appel vigoureux à la liberté*. Cela paraît contradictoire aux yeux de ce siècle, mais la vérité est là.

C'est ici que l'on comprend mieux le diagnostic que pose Jésus lorsque, discutant avec les Juifs, il leur déclare très solennellement : *quiconque commet le péché est esclave* (Jn 8,34).

C'est justement pour que l'homme évite le péché que Dieu donne la loi. Voilà pourquoi, pour libérer l'homme du péché, c'est-à-dire, pour délivrer sa liberté de l'esclavage, Dieu prend l'extrême mesure qui consiste à donner son Fils pour que le sacrifice de sa vie nous lave du péché. Une fois que nous sommes purifiés du péché, la liberté est sauvée.

On comprend enfin que pendant le Carême, la liturgie publie pour nos diverses célébrations des textes qui nous invitent instamment à lutter contre le péché par le repentir, la conversion du cœur, le retour à Dieu et la pénitence. Toutes ces initiatives, si elles ne sont pas des actes de liberté, sont des actes de libération qui gagnent à être posés en vue de la liberté. Ce sont aussi des actes de maturité dans l'humanité et dans la foi. Entendons par là que nous nous disposons à sortir de l'adolescence qui boude la loi, nous accueillons la loi de Dieu et, dans l'éventualité du péché, nous comptons sur sa Miséricorde éminemment manifestée à nous par le Christ mort et ressuscité pour nous.